



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le **lundi 17 août 2026** à 19 h 30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'installation de thermopompes murales en cour avant alors que le règlement de zonage prohibe l'installation des appareils dans la cour ou la marge avant.

Identification du site concerné :

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 866 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 11, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de la Corporation d'Habitation de L'Eschaillon.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 16^e jour du mois de juillet 2026.

M. David Cousineau
Directeur général et
Greffier-trésorier adjoint